

ECOLE MATERNELLE  
LES ECUREUILS  
78 RUE DU MALPAS  
69390 CHARLY

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ECOLE DU LUNDI 15/03/2010

### Personnes Présentes :

La directrice : Mme Peillon

Les enseignantes : Mmes Bertrand, Déas, Mangeol,

Les ATSEM : Mme Bouvier Rosa,

Les parents d'élèves : Mmes Gonkiewicz, Bangue, Hémo, Vuitton, et M. Alibert,

Les représentants de la mairie : Mr Martin (adjoint aux écoles) et Mme Hugues (déléguée petite enfance)

Le représentant de la DDEN : M. Perrel Marc,

**Excusée** : M. Luyat (IEN)

### Ordre du jour :

1. Crédits de fonctionnement et d'investissement pour 2010
2. Le point sur le dortoir
3. Le point sur les projets 2009/2010
4. Questions diverses
5. Pont de l'ascension

## 1. Crédits de fonctionnement et d'investissement pour 2010

### **Crédit de fonctionnement pour l'année 2010**

Le crédit de fonctionnement total : **5 634 euros** est réparti de la façon suivante :

Budget direction	250 euros
Budget par classe	175 euros (soit 700)
Budget par enfant	36 euros (soit 4284)
Budget photocopieur par classe	100 euros (soit 400)

### **Crédit petit matériel pour l'année 2010**

*Remarque : le crédit d'investissement concerne les dépenses  $\geq$  500 euros.*

Toutes les demandes faites par l'école ont été prises en compte (1 appareil photo numérique, 1 graveur pour l'ordinateur du bureau, 1 lecteur de cartes mémoires, 10 nattes supplémentaires pour le moment repos, 1 enregistreur pour la classe 1, 1 présentoir à livres en métal pour la classe 3, 10 briques plastique + 10 bâtons ronds + 10 réglettes plates -matériel stocké dans le rangement de la salle polyvalente et qui a disparu -, 1 cuisinière) pour un total de **1 330 euros**

### **Soit un budget total de 6 964 euros.**

Remarque : un réajustement du budget est possible en Juin.

M. MARTIN a apporté les précisions suivantes :

- Le budget 2010 est stable par rapport à celui de 2009,
- Les dépenses type construction de placards sont directement prises en charge par la mairie et sont transparentes dans ce budget (demande de l'école : 1 placard par classe + 1 placard dans le patio pour le rangement des outils de jardinage).
- La dépense pour l'année de piscine en maternelle est de 4012,5 euros. Il a été reprécisé par l'équipe enseignante que seulement la moitié de l'année avait été utilisé (les CP ayant pris le relais). Une partie de ce budget fonctionnement particulier piscine est donc à réaffecter.

La direction et l'équipe enseignante ont souhaité faire part de la qualité du travail effectué par le personnel de mairie, Mrs Jean-Luc MARTIN et Dominique ANDRE plus particulièrement, durant les intempéries de cet hiver et en réponse aux demandes de travaux urgentes.

### **Programmation par la mairie des travaux demandés dans l'école :**

**Peinture des murs intérieurs + baguettes affichage** : toute l'école est prévue en rénovation. Les travaux débiteront cet été avec la classe 1. Puis 1 à 2 pièces par an, chaque été. La direction et l'équipe enseignante doivent préciser l'ordre de rénovation et étudier les différentes solutions de fixations (interdiction de mettre de la Patafix au mur) : fil avec pinces à linge, baguette aimantée, baguette murale en bois tendre ou autre.

**Problème des déjections d'oiseaux / porte extérieure de la classe 2** : Il sera étudié la solution de pointes au dessus de la porte

**Installer le jeu de cour actuellement stocké sous l'auvent du hall avec protection au sol si obligatoire** : A programmer par le personnel de la mairie

**Salle informatique opérationnelle** : Le matériel est en place, mais un problème de connexion subsiste (le serveur serait bridé) et le prestataire, malgré de nombreuses relances ne donne pas suite. La mairie relance. La direction et l'équipe enseignante souhaitent un temps de formation à l'utilisation en réseau. Le personnel de la mairie voit avec la société ANTEA.

**Regonfler les ballons** : Finalement les ballons ne se regonflent pas, donc à prévoir dans les achats de matériels de sport

**Remplacement des rideaux** : Le remplacement est prévu en même temps que les travaux, mais vu l'urgence il faut envisager de le faire avant la réfection de chaque pièce. La pose de stores a été évoquée, en excluant toutefois les stores à lamelles horizontales trop difficiles à nettoyer. La mairie doit se renseigner sur ce qui se fait dans d'autres communes.

**Revêtement de la cour** : Quelques photos prises durant la récréation montrent le nuage de poussières et les enfants qui se frottent les yeux. Solution évoquée : pose de graviers (essentiellement entre le portail d'entrée et le jeu des petits) + pose d'une haie (arbuste à définir) devant les grillages - rue du Malpas - pour éviter le vent qui rajoute au problème.

Mme VUITTON a remarqué que pour certains de ces points l'aide de parents pouvait être plus rapide (notamment pour le réseau informatique). M.MARTIN répond que le prestataire en charge de l'informatique à la mairie et dans les écoles est le plus à même de régler les problèmes de réseau. Par ailleurs, les achats doivent obligatoirement être passés auprès de sociétés référencées en mairie, ce qui n'interdit pas de référencer au besoin de nouvelles sociétés.

## **2. Le point sur le dortoir**

### **Effectif d'enfants concernés par le dortoir et la salle de repos pour chaque section.**

Classe 4 : 13 enfants de PS au dortoir sur 18 enfants de PS

Sur liste d'attente : 1 enfant de novembre attend pour 2 jours/sem

Classe 3 : 25 au dortoir et 4 au tapis sur 29 élèves

Classe 2 : 14 Moyens au dortoir et 13 au tapis pour 27 élèves

Classe 1 : 3 enfants de GS, 1 jour par semaine au dortoir (2 jours les semaines où il n'y a pas l'intervenant)

### **Pourquoi la priorité est accordée aux enfants plus âgés ?**

Réponse de la direction et l'équipe enseignante:

L'école est un lieu d'apprentissage, même l'après-midi. Il est donc plus en accord avec les missions de l'école de permettre aux plus âgés, qui retirent plus de la scolarisation l'après-midi en terme d'apprentissage, de pouvoir faire ces apprentissages dans de bonnes conditions (c.à.d. sans s'endormir sur leur travail) que d'accueillir les plus jeunes qui vont venir essentiellement pour

dormir, leur temps de sieste étant plus long et leur disponibilité pour les apprentissages après la sieste bien moindre.

Ceci étant bien sûr dépendant du nombre de places dans les 3 salles utilisées comme lieux de repos (2 dortoirs + classe 4) et fonction du nombre d'enfants demandeurs de couchettes.

Il est à noter que, depuis que la mairie a accepté d'ouvrir un quatrième lieu dortoir au premier trimestre pour les GS demandeurs, nous pouvons accueillir tous les enfants de petite section demandeurs dès le début de l'année, ce qui n'était pas le cas avant (cela a doublé la capacité d'accueil pour la classe 4)

### 3. Le point sur les projets 2009-2010

**Spectacles et sorties** : 3 spectacles ont eu lieu déjà. Un quatrième est à l'étude.

**Projet danse avec intervenant** : 9 jeudis dans l'année, 1h par classe, en lien avec le projet de cycle : « De l'ordinaire à l'extraordinaire : détourner le quotidien ».

Mme PEILLON rappelle l'importance de la subvention du SEEP (le SOU des écoles) cette année (5 850 €) grâce à laquelle l'école peut travailler avec un artiste professionnel.

**Projet arts visuels** : mené en classe, et en décrochage le vendredi après-midi

25/05 matin	Journée des Arts	IRIGNY	spectacle de danse
06/06	Eléments Terre	CHARLY	exposition Arts Visuels
21/06 soir	Fête de la Musique	CHARLY	spectacle de chorale
26/06 matin	Kermesse	CHARLY	spectacle de danse (et chorale ?)

**Fête de la musique** : 2 séances de répétition pour les parents seront proposées à l'école début juin. **On attend aussi la participation des papas pour chanter aux côtés de leur enfant !**

### 4. Questions diverses

**- Problème des allergies : rideaux poussiéreux, chat dans la cour, sable du revêtement de la cour.**

Cf. point 1/ Le problème récurrent du chat qui se promène dans la cour pendant les heures scolaires s'accroît car il se laisse attraper et il y a une maîtresse et des enfants allergiques aux poils de chat.

**- Serait-il possible d'aménager les toilettes enfants pour permettre plus d'intimité ?**

L'équipe enseignante précise qu'au quotidien, le problème ne se pose pas : la répartition filles/garçons se fait plutôt naturellement et les enfants de cet âge ne manifestent ouvertement aucune gêne, ni dans les toilettes ni dans les vestiaires à la piscine. Cependant l'isolation de 2 ou 3 toilettes par des cloisons basses peut être étudiée. A vérifier s'il y a des obligations et/ou normes d'espacement entre les toilettes pour l'installation de ces cloisons.

**- Existe-t-il un projet d'ouverture de classe pour éviter 34 élèves par classe ?**

La décision dépend de l'Académie et de l'effectif total de l'école (non d'une seule classe). Sachant qu'il y a actuellement 119 élèves pour une moyenne de 29,75 par classe, sachant que 4 minis sur 9 ne sont pas pris en compte pour ouvrir une classe (pondération) - ce qui ramène à 115 élèves et une moyenne de 28,75 par classe - et qu'il faut arriver à 33 élèves par classe + 1 pour ouvrir une nouvelle classe (c.à.d. 133 minimum) l'école a encore de la marge !

L'effectif 2010/2011 ne sera connu qu'après les inscriptions.

**Les inscriptions auront lieu les samedi 8 Mai et 5 Juin au matin à la mairie / sur rendez-vous à l'école maternelle au 04 72 24 97 44.**

M. MARTIN a rappelé les règles de dérogation à la carte scolaire : les 2 parents doivent travailler sur la commune (ce point doit encore être précisé), ou avoir un enfant déjà inscrit sur la commune, ou avoir un enfant qui suit des soins médicaux sur la commune, ou l'assistante maternelle de l'enfant est sur la commune. Demandes à faire au plus tôt à l'adresse [jmartin@mairie-charly.fr](mailto:jmartin@mairie-charly.fr)

**- Les enfants sortent en récréation malgré les intempéries. Serait-il possible de garder les enfants au chaud et à l'abri lorsqu'il pleut ou qu'il fait très froid ?**

La récréation fait partie des activités obligatoires, elle ne peut être supprimée que dans des cas très exceptionnels (danger, pollution), ce qui n'empêche pas de l'écourter en fonction des conditions atmosphériques.

En début d'année, il est demandé aux parents (par info écrite et en réunion) de vêtir leurs enfants de façon appropriée, avec la possibilité de laisser un vêtement de pluie au portemanteau toute l'année.

**- Qui sont les interlocuteurs des parents lorsque les maîtresses sont en stage ?**

Les enseignant(e)s remplaçant(e)s deviennent les interlocuteurs/trices des parents lorsque les maîtresses titulaires de la classe sont en stage, même lorsque ce stage de formation se déroule dans l'école.

Lorsque la directrice est en stage, une autre enseignante titulaire de l'école devient chargée d'école pour la direction. En cas d'urgence, c'est la chargée d'école ou les enseignantes remplaçantes qui joignent la maîtresse titulaire et/ou la directrice.

**- Peut-on envisager d'organiser un accueil d'urgence pour le cas exceptionnel où les maîtresses sont toutes retardées par les conditions météorologiques et/ou de circulation ?**

Proposition de la mairie d'organiser un accueil d'urgence temporaire le matin avec les ATSEM et le personnel de l'accueil périscolaire. Vérifier auprès de l'IEN la possibilité en termes de réglementation.

**- Organisation de la rentrée, liste de répartition des classes :**

Il est impossible aux enseignantes d'afficher les listes de classe 24h avant le jour de la rentrée, les répartitions des classes n'étant finalisées que la veille, jour officiel de prérentrée des enseignants.

**- En ce qui concerne les informations matérielles (organisation de l'école, présentation du personnel) :**

Les enseignantes rappellent qu'une réunion d'informations avec visite de l'école est organisée tous les ans à la fin du mois de juin pour les nouveaux inscrits.

**- Cahiers de vie :**

Toutes les classes proposent un ou des cahier(s) de vie, liaisons entre l'école et la famille et qui prennent des modalités différentes selon les sections. Leur fonctionnement est expliqué aux parents lors de la réunion d'informations pédagogiques et par écrit dans le cahier de l'élève. Les cahiers des enfants peuvent être demandés à tout moment.

**REMARQUE : les enseignantes tiennent à rappeler que les questions de pédagogie ne concernent pas le Conseil d'École et conseillent vivement aux parents d'élèves de rencontrer les enseignantes concernées pour avoir de réponses à leurs interrogations**

## **5. PONT DE L'ASCENSION :**

La demande de report du vendredi 14/05 au mercredi 12/05/10 est acceptée par l'IA.  
LES PARENTS DOIVENT IMPERATIVEMENT RESERVER LA CANTINE DU MERCREDI ; le vendredi étant quand à lui automatiquement annulé par la mairie.

Un affichage de cette information doit être effectué à l'école.

**RAPPEL :** le lundi de Pentecôte, pas d'école pour les enfants.